

Commission de la Culture et de l'Enfance du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

20 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Alain Onkelinx à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Vers une révision de la chronologie des médias».....	3
1.2	Question de M. Hamza Fassi-Fihri à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Participation de la ministre à la 39e session de la Conférence générale de l'UNESCO».....	4
1.3	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Brochure "C'est joué près de chez vous"».....	5
1.4	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Appel à projets en arts de la scène sur le budget 2017»	6
1.5	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bruxelles, capitale culturelle en 2030»	7
1.6	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi du dossier de la signalétique des films»	8
1.7	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Projets pilotes visant à développer les comportements positifs dans les écoles et leurs éventuelles transpositions dans les milieux d'accueil de l'ONE»	8
1.8	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Visites médicales».....	9
1.9	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi des visites médicales».....	9
1.10	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Formation initiale des professionnels de crèches»	10
1.11	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Formation initiale des professionnels de l'enfance»	10
1.12	Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Boîtes à bébés»	12
1.13	Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Difficultés rencontrées à l'ouverture d'un milieu d'accueil».....	13
1.14	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Future campagne thématique de l'ONE»	14
1.15	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Enquête de satisfaction de l'ONE».....	15
1.16	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Exposition des enfants aux conflits conjugaux»	16
2	Ordre des travaux.	17

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Alain Onkelinx à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Vers une révision de la chronologie des médias»

M. Alain Onkelinx (PS). – Madame la Ministre, il m'a été difficile de déterminer à qui poser la question sur l'éventuelle révision de la chronologie des médias, en raison de l'éclatement des compétences entre ministres. La chronologie des médias que nous appliquons est définie par des accords intersectoriels négociés au sein du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA). Sans être bétonnée dans un dispositif décrétal, elle s'inspire très largement du dispositif réglementaire adopté en France.

Sur le principe, cette séquence chronologique vise à protéger les salles de cinéma de la concurrence des chaînes de télévision, et ce en établissant des fenêtres de diffusion. Au fil du temps, la diversification des chaînes, l'arrivée des chaînes payantes et de nouveaux acteurs tels que les services payants à la demande ont nécessité certains aménagements pour préserver les intérêts de chacun.

Aujourd'hui, de nouveaux acteurs internationaux débarquent. Netflix adopte sa propre chronologie, sans avoir à supporter les contraintes des accords restrictifs existants et les fenêtres de diffusion positionnées avant la sienne. L'annonce de l'arrivée d'Amazon et la chute des ventes de contenus vidéo sur support physique font également partie des mutations du secteur à prendre en compte.

Dans ce contexte, un débat s'est ouvert en France, car les acteurs s'interrogent: comment la chronologie des médias doit-elle évoluer pour tenir compte des évolutions des modes de production, de diffusion et de consommation? Cette réglementation est-elle obsolète et doit-elle simplement disparaître?

Cette question est très complexe, car il faut tenir compte de l'intégration de tous les acteurs: exploitants de salles, plateformes, producteurs et chaînes de télévision. L'évolution du comportement du public et le développement exponentiel du piratage sont également des éléments à prendre

en compte.

Madame la Ministre, ce débat concerne également les acteurs de l'audiovisuel belge. La réflexion autour de ce sujet doit prendre en compte des éléments tels que l'évolution du comportement du public et le développement exponentiel du piratage. Le marché attend toujours une véritable étude sur l'impact de la modification de la chronologie des médias pour l'ensemble de la filière. Est-elle en cours?

Quelle est la position du CCA sur la question? L'application de nouveaux critères tels que le financement ou la participation à la production belge ont été mentionnés en vue d'une révision des accords sur la chronologie des médias. Quelle est votre position à ce sujet?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, la régulation de la chronologie des médias ne relève pas strictement des compétences des Communautés – et encore moins la diffusion des films dans les salles de cinéma et les DVD. Cependant, une partie de cette chronologie concerne l'exploitation des œuvres à la télévision. Cet aspect est lié à la radiodiffusion dont la compétence appartient aux Communautés et mon collègue Jean-Claude Marcourt. Implicitement, la Communauté peut justifier d'un intérêt à réglementer cette matière dans le cadre strict de l'exercice de ses compétences.

C'est pourquoi, dès 2010, l'administration de la Communauté française a engagé une réflexion et un débat sur la pertinence d'instaurer des règles de chronologie. Cette réflexion se concentre uniquement sur les différentes fenêtres de diffusion télévisuelle, car la question des sorties en salles et en DVD ne fait pas partie de nos compétences. L'administration est en faveur de la conclusion d'un accord interprofessionnel entre les secteurs de la production et celui de la diffusion télévisuelle, à l'instar de l'exemple français.

Cependant, aucun acteur du secteur ne soutient l'instauration de mesures contraignantes sur la chronologie des médias. Si le secteur de la production était au départ demandeur d'une réflexion sur le sujet, il s'est montré assez réservé lors des discussions. Il a même insisté sur le fait que cette matière est évolutive et particulière. Figes règles dans des accords généraux ou des textes légaux serait dès lors délicat. Quant à l'association représentant les distributeurs de films, elle a complètement rejeté l'idée d'établir une telle chronologie. Enfin, une partie des éditeurs et distributeurs s'interroge sur la nécessité d'instaurer un cadre de référence et privilégie l'adoption de simples lignes directrices.

En mars 2012, les discussions ont débouché sur une recommandation du comité de concertation du CCA. Elle s'inspire très fortement de l'exemple français, en raison de la forte interpénétration des marchés français et belge de la produc-

tion francophone. Aucun accord interprofessionnel contraignant n'existe donc en Communauté française.

Par ailleurs, une révision de la chronologie des médias doit impérativement résulter d'une concertation entre les parties concernées. Si la vision des acteurs du terrain reste inchangée, il est probable que le principe de la recommandation soit conservé. Pour cette révision, je pense que des nouveaux critères tels que le financement ou la participation à des productions belges doivent être pris en compte. Dans ce processus de concertation approfondie, il s'agit de retenir les solutions qui garantiront au mieux les intérêts de tous.

Concernant le critère de participation à la production, je note qu'il a déjà été pris en considération dans la recommandation du comité de concertation. Ainsi, un éditeur de services linéaires de base peut, par exemple, exploiter plus rapidement sa fenêtre s'il coproduit l'œuvre audiovisuelle concernée. Ce critère pourrait encore être utilisé pour dégager de futurs compromis.

M. Alain Onkelinx (PS). – Madame la Ministre, à partir du moment où de nombreux acteurs se montrent dubitatifs quant à l'intérêt d'instaurer des mesures contraignantes, je ne vois pas pourquoi elles seraient nécessaires.

Les incitants financiers constituent aussi un outil de travail intéressant sur lequel nous pouvons avancer. Nous assistons à une évolution constante du marché de l'audiovisuel et du cinéma avec l'arrivée incessante de nouveaux acteurs. Un jour, nous devons très certainement nous pencher sur cette question et inventer un système optimal permettant à chacun de s'en sortir et d'y trouver son compte.

1.2 Question de M. Hamza Fassi-Fihri à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Participation de la ministre à la 39^e session de la Conférence générale de l'UNESCO»

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Madame la Ministre, c'est peu dire que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est une institution internationale dont les compétences sont très proches de celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La note de politique internationale du gouvernement y consacre d'ailleurs un chapitre qui met en évidence trois priorités: la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la protection des biens culturels et la promotion de notre patrimoine.

Du 30 octobre au 14 novembre 2017 s'est tenue, à Paris, la 39^e conférence générale de l'UNESCO. Les deux événements qui ont fait la une de l'actualité sont, d'une part, l'annonce du

retrait des États-Unis et d'Israël de cette organisation internationale, et d'autre part, la nomination de la nouvelle directrice générale, la Française Audrey Azoulay. L'instabilité due au retrait des deux pays n'est pas de bon augure en regard des nombreux défis qui se présentent dans le monde aujourd'hui. Je pense entre autres aux conflits armés lors desquels on assiste, souvent impuissants, à la destruction d'un patrimoine inestimable: pensez, par exemple, aux Manuscrits de Tombouctou, aux statues géantes de Bamiyan détruites par les talibans en Afghanistan, ou encore à la liberté d'expression dont l'existence est régulièrement menacée à des degrés variables.

Madame la Ministre, vous avez représenté la Belgique lors de cette conférence générale. Pouvez-vous nous faire état du mandat qui vous avait été confié par vos collègues des autres entités fédérées et du fédéral concernant la position que vous deviez adopter? Quelles positions avez-vous défendues? Que retenir de cette 39^e conférence générale? Comment notre pays a-t-il accueilli la décision des États-Unis et d'Israël de se retirer de l'UNESCO? Enfin, dernier élément, mais non des moindres, comment avez-vous fait en sorte de promouvoir les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles au cours de votre mission?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Lorsqu'il s'agit de représenter la Belgique à la Conférence générale de l'UNESCO, qui a lieu tous les deux ans, il existe un mécanisme de double alternance entre les Communautés d'une part et entre l'Enseignement et la Culture d'autre part. En vertu de cette alternance, j'ai eu le privilège d'y représenter notre pays cette année et de prononcer un discours au nom de la Belgique dans toutes ses composantes lors de la séance plénière qui réunissait les 195 États membres.

Compte tenu du contexte difficile qui prévaut à l'UNESCO, il n'était pas possible d'ignorer la décision des États-Unis de quitter cette organisation, dont la vocation est universelle par excellence. Comme beaucoup d'autres, nous avons donc réaffirmé notre conviction que le cadre multilatéral est celui qui convient le mieux pour affronter les grands défis actuels, puisqu'ils ont pratiquement tous une dimension planétaire. Et de souhaiter que l'UNESCO et les États-Unis parviennent à instaurer entre eux une interaction constructive. Pour cela, il ne faut pas se cacher que des réformes doivent aussi être poursuivies. Non pas pour en faire moins, mais pour faire mieux, au plus près du mandat de l'UNESCO. En particulier, nous encourageons la nouvelle direction générale à faire preuve de toute initiative visant à désamorcer en amont les divergences politiques qui minent souvent l'action de l'UNESCO et qui ne manqueront pas encore de survenir. La nouvelle direction générale de l'UNESCO aura aussi besoin du soutien de tous. Je l'ai évidemment assurée de l'appui de la Bel-

gique.

Dans une deuxième partie de mon propos, j'ai passé en revue les thématiques auxquelles la Belgique porte une attention particulière, notamment la liberté de la presse et la protection des journalistes. L'UNESCO doit, de toute évidence, poursuivre son action à cet égard. J'ai aussi évoqué la Convention de 2005 sur la diversité culturelle et sa mise en œuvre dans l'environnement numérique, la protection du patrimoine culturel en danger à travers la mise en œuvre de la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Vous avez vous-même donné des exemples pitoyables de ces dernières années. Pour finir, j'ai évoqué l'éducation, qui doit rester de façon générale au cœur de la mission de l'UNESCO en termes d'appui aux politiques éducatives et culturelles des pays en voie de développement. Notre pays se mobilise également pour l'éducation aux droits humains, l'éducation à la citoyenneté et la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation. Nous avons aussi abordé le secteur des sciences et, enfin, les travaux de l'UNESCO relatifs à l'universalité d'internet.

Dans mon propos, je n'ai pas manqué de rappeler la première édition de la Conférence mondiale des humanités, qui a eu lieu à Liège en août dernier. J'ai bien entendu demandé que les conclusions de cette conférence soient prises en compte par la Conférence générale de l'UNESCO, vu le rôle majeur que cette organisation peut jouer pour une refondation des sciences humaines. Je ne serais pas complète si j'omettais de vous signaler que notre pays a organisé le 1^{er} novembre un événement parallèle en marge de la Conférence générale de l'UNESCO pour assurer le suivi de la Conférence mondiale des humanités. Cette initiative bénéficiait du soutien de l'UNESCO, du Brésil, du Liban, du Mali, de la République de Corée, de la République populaire de Chine, des Pays-Bas, du Portugal et, bien sûr, de la Belgique. J'ai été amenée à présider cette rencontre, qui a réuni près d'une centaine de participants et qui aura permis de donner, dans le cadre de l'UNESCO, une belle visibilité non seulement aux sciences humaines, mais également à la Belgique, à la Communauté française, et même à Liège.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Les discussions que nous entretenons dans notre Parlement et dans les autres entités fédérées du pays traitent souvent d'enjeux internationaux. Pensons notamment au commerce international et à ses conséquences, au terrorisme, au climat, à l'avenir de la démocratie face à la barbarie. Ces sujets constituent quasiment notre travail quotidien et ils sont liés à des enjeux mondiaux. Bien souvent, nos réponses à ces problématiques font émerger des questions liées à nos compétences et, en l'occurrence, à celles de l'UNESCO. Ces questions sont liées à l'éducation, la science, l'innovation, la culture et le respect de la diversité, par exemple. Il est dès lors fondamental de

soutenir l'UNESCO dans la crise qu'elle traverse. Je me réjouis d'avoir entendu votre position et la volonté de la Belgique et de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'être en première ligne aux côtés de la nouvelle direction générale, afin de trouver les moyens de faire revenir ces deux pays importants dans l'UNESCO et de chercher à faire vivre le multilatéralisme.

Je me réjouis également que malgré les péripéties dont nous avons eu l'occasion de parler avec votre collègue, M. Demotte, la Fédération ait pu finalement accueillir à Liège la Conférence mondiale des humanités. On se grandit à être présent sur le champ d'action de l'UNESCO et à faire rayonner notre travail au niveau international. Je vous soutiens donc dans cette direction.

1.3 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Brochure "C'est joué près de chez vous"»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je souhaite attirer votre attention sur une heureuse initiative qui est développée par la province du Brabant wallon: il s'agit d'une brochure intitulée «C'est joué près de chez vous» qui permet aux organisateurs et institutions de valoriser leur production. Septante mille euros ont été budgétés pour promouvoir nos artistes au travers de cette opération qui fonctionne en deux temps, tout d'abord par l'envoi gratuit d'une brochure très succincte en toutes-boîtes suivi de l'expédition d'une brochure, qui détaille cette fois toute la programmation, aux personnes qui en ont fait la demande expresse par courriel à l'adresse indiquée.

L'astuce est que la brochure complète propose des réductions et d'autres offres promotionnelles. C'est un truc vieux comme le monde: un ticket de réduction ou bien une place gratuite offerte à l'achat d'une ou plusieurs autres places payantes incite plus facilement à passer à l'action... Manifestement, selon le député en charge de la Culture au niveau de la province du Brabant wallon, cela fonctionne. J'aimerais savoir si ce type de pratiques trouve sa place dans le cadre de la promotion de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Après avoir cherché, je n'en trouve aucune trace dans votre conclusion de synthèse de l'opération «Bouger les lignes». Que pensez-vous de cette idée, Madame la Ministre? Y a-t-il eu à votre connaissance des expériences pilotes de plus grande ampleur, par exemple à Bruxelles ou d'autres grandes villes? Dans l'affirmative, quelles conclusions ont-elles été tirées? Avez-vous observé ou étudié des expériences plus ou moins similaires à l'étranger? Quels en sont les éventuels effets?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et mi-

nistre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur Maroy, je me réjouis tout comme vous de ce type d'initiative. En tant qu'opérateur, la Communauté française ne pratique pas ce genre de promotion, si ce n'est à l'initiative de l'administration générale de l'Enseignement pour le public spécifique des enseignants. Dans mon chef, les réductions ou promotions doivent être le fait des opérateurs culturels qui le décident librement. À ma connaissance, des opérateurs du secteur des arts de la scène – notamment de théâtre – pratiquent ce genre de technique. En définitive, si le système fonctionne comme vous le décrivez en province de Brabant wallon, je ne peux que m'en réjouir.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je prends acte de votre réponse prudente. Pour moi, lorsque nous voulons promouvoir la culture, tous les moyens sont bons. Ce système fonctionne fort bien en province du Brabant wallon, même s'il s'agit évidemment d'un territoire plus restreint et homogène. L'avantage est que l'habitant du Brabant wallon qui reçoit cette brochure dans sa boîte aux lettres peut avoir une vue d'ensemble de l'offre culturelle de proximité. Pour ma part, je ne connaissais pas l'existence de l'une ou l'autre offre reprise. Il faut en effet laisser aux opérateurs le soin de développer ce type d'action, mais s'ils ne font pas, je pense que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait avoir un rôle d'initiateur, secteur par secteur, voire géographiquement, bassin de vie par bassin de vie. Plusieurs formules sont envisageables et je vous remercie en tous les cas pour l'ouverture d'esprit dont vous faites preuve.

1.4 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Appel à projets en arts de la scène sur le budget 2017»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Cet été, dans le cadre de l'ajustement budgétaire, vous avez obtenu un montant de 3,2 millions d'euros à l'article de base (AB) non décréto 01.01.11 de la division organique (DO) 20.

Vous annonciez dans un communiqué que «les soutiens complémentaires atteindront 3,2 millions au total, dont 2 millions viendront renforcer l'emploi artistique en arts de la scène (théâtre, musique, arts forains, danse...). Le solde sera réparti entre le secteur des lettres (bibliothèques, librairies...), du patrimoine (musées, arts plastiques, centre d'archives privées...), le socio-culturel (centres culturels, centres d'expression et de créativité, éducation permanente) et le pluridisciplinaire».

Lors de la commission de la Culture du 6 juillet 2017 consacrée à l'examen du budget, je vous interrogeais sur l'affectation de ces montants. Vous aviez évoqué un montant de

1,4 million pour le rattrapage, en 2017, de la mesure de baisse de 1 % pour les conventions et contrats-programmes.

Pour le solde, à savoir un montant de plus ou moins 1,7 million, vous aviez évoqué un soutien renforcé aux résidences d'artistes et aux opérateurs qui offrent un accueil spécifique aux groupes scolaires.

À la veille du budget 2018, pouvez-vous nous détailler la manière dont ces moyens ont été utilisés en 2017? Quels ont été les bénéficiaires de ces moyens obtenus en 2017? Quels moyens ont-ils réellement été engagés sur ces 3,2 millions de l'AB 01.01.11?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, je confirme que la ventilation que vous présentez dans votre question est exacte. Elle est conforme aux termes du communiqué du gouvernement émis à l'issue de l'ajustement du budget 2017. Un montant complémentaire de 3,2 millions d'euros a bien été inscrit à l'AB 01.01.11 de la DO 20. Cette enveloppe devait être allouée à des contrats-programmes et des conventions existants, de façon à assurer un soutien complémentaire en respectant une logique non linéaire et d'équité.

J'ai présenté une proposition concernant l'affectation de la partie la plus importante de cette enveloppe afin de soutenir les opérateurs culturels dans l'ensemble des secteurs culturels. L'idée sous-jacente de ma proposition était de fournir une aide supplémentaire aux opérateurs afin de leur permettre d'assumer plus efficacement les missions précisément définies dans leur contrat-programme et/ou convention.

Je vise à compenser, en tout ou en partie, les difficultés financières liées à la situation économique des opérateurs culturels. J'ai soumis cette proposition à l'Inspection des finances, qui a formulé une série de remarques dans un avis qui m'a été remis jeudi dernier. Mon cabinet analyse la manière de répondre au mieux à ces remarques, le cas échéant en adaptant la proposition initiale, y compris sur la part budgétaire de l'AB concerné.

Quant au solde restant de l'AB, nous finalisons une analyse des besoins exprimés et reçus par des opérateurs afin d'en déterminer l'affectation. Plusieurs hypothèses sont étudiées, notamment celle consistant à allouer spécifiquement ce montant à des services administratifs à comptabilité autonome (SACA) culturels pour permettre à ces derniers d'assumer pleinement leur mission. Nous devons bien sûr mener une discussion entre collègues en vue de nous accorder sur les priorités.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir qu'en ce mois de novembre, nous sommes dans une phase cruciale d'instruction des dossiers pour lesquels nous devons solliciter l'avis de l'Inspection des finances, du ministre du Budget

ou, dans certains cas, l'accord du gouvernement. Je tiens à vous assurer que ces crédits seront dûment affectés au monde culturel dans son ensemble. Je vous rappelle enfin, si besoin en était, que le site Culture.be publie l'ensemble des liquidations par DO et AB, exercice budgétaire par exercice budgétaire, comme il le fait depuis 2003.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Cette question reste en suspens puisque, Madame la Ministre, vous n'avez pas encore terminé l'analyse des remarques de l'Inspection des finances. Je peux, certes, être informée en consultant le site internet, mais j'aime aussi exercer mon rôle parlementaire en posant des questions aux ministres.

1.5 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bruxelles, capitale culturelle en 2030»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Il y a un an déjà, la Région bruxelloise avait communiqué son souhait de voir la capitale devenir Capitale européenne de la Culture en 2030. Les représentants bruxellois ont par ailleurs communiqué et confirmé cette information aux membres de la Conférence interministérielle (CIM) de la Culture en septembre dernier.

En tout état de cause, tenant compte du fait que plusieurs villes européennes se sont portées candidates pour l'année 2030 et du calendrier imposé par les instances européennes, ce n'est qu'en 2024 que les villes connaîtront le statut définitif attribué aux différentes candidatures soumises.

Pour l'heure, et s'agissant de la candidature de Bruxelles en particulier, il semblerait que plusieurs études soient déjà en cours du côté de *Visit. Brussels* (pour analyser l'aspect des retombées économiques), ainsi que du côté des réseaux du secteur artistique.

En novembre dernier, on a pu lire dans la presse que le ministre-président de la Région bruxelloise avait déclaré vouloir mener un projet «collaboratif» en créant des partenariats avec une ville wallonne et une ville flamande, et ce, dans le but de célébrer, conjointement et avec toutes les Communautés du pays, le bicentenaire de la Belgique.

Confirmez-vous ces informations? Ont-elles à ce jour fait l'objet de discussions au sein de la CIM «Culture» que vous présidez? Le cas échéant, comment cette information est-elle perçue par les autorités liégeoises, sachant que la ville de Liège pourrait, au même titre que Bruxelles, prétendre à l'obtention du titre de Capitale européenne de la Culture pour l'année 2030?

Enfin, puisque nos dernières discussions sur le sujet datent déjà de juillet dernier, avez-vous de

plus amples détails ou avancées à nous communiquer dans ce dossier? Je pense en particulier à l'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la constitution et/ou le dépôt des différentes candidatures de villes francophones, au soutien de la Fédération et aux différents plans d'action à mener au sein de la CIM «Culture»?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Que le niveau de pouvoir qui souhaite porter la candidature de Bruxelles au titre de Capitale européenne de la Culture veuille mesurer l'impact économique du projet d'un événement de cette ampleur est une bonne chose. Vu le statut de capitale du Royaume de Belgique qui est celui de Bruxelles, il me semble évident que tous les niveaux de pouvoir soient consultés dans leur champ de compétences, voire qu'ils soient, à terme, associés au projet dans des conditions à déterminer.

En septembre 2016, le point n'a pas été inscrit formellement à l'ordre du jour de la CIM Culture. Tout au plus la Région de Bruxelles-Capitale a-t-elle voulu à cette époque en faire une communication. Ce qui a été le cas sans aucune autre forme d'engagement plus déterminant pour la suite du projet. Depuis lors, la CIM Culture s'est réunie deux fois et n'a plus abordé ce point. La Région de Bruxelles-Capitale ne l'a plus abordé elle non plus. Les autorités liégeoises ne m'ont pas interpellée de manière plus volontariste sur le sujet.

Sur le fond, et pour répondre à votre dernière question, je répéterai ce que je vous avais communiqué récemment. 2030 est une perspective de long terme. Le dépôt d'une candidature aura lieu en 2024. Pas de précipitation donc, car comme le dit l'adage: «Rien ne sert de courir; il faut partir à point».

Sur le principe, il me semble en tout cas évident qu'une collaboration pleine et entière devra avoir lieu entre tous les niveaux de pouvoir concernés.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Je vous remercie pour ces nouveaux éléments. Je prends acte que la question de la candidature de Bruxelles au titre de Capitale européenne de la Culture 2030 n'a pas été inscrite formellement à l'ordre du jour de la CIM «Culture» de septembre dernier et que le sujet n'a plus été abordé depuis lors.

La perspective de 2030 est bien entendu relativement lointaine. Mais il y a sans doute des choses à préciser telles que notamment la question de la concurrence potentielle induite par une candidature parallèle de la ville de Liège. Se dirige-t-on vers une candidature unique ou vers plusieurs candidatures belges? Il serait bon de trancher rapidement cette question de stratégie générale.

Je suis conscient que ce n'est pas vous qui porterez directement cette candidature, mais bien

les villes. Il est néanmoins nécessaire de clarifier rapidement une série d'éléments stratégiques au regard des ambitions que nous voulons porter pour 2030.

1.6 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi du dossier de la signalétique des films»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je ne vais pas revenir sur l'historique de ce dossier à propos duquel je vous ai interrogée à plusieurs reprises. Ma dernière question date d'avant l'été et vous m'aviez annoncé une fumée blanche. Le groupe de travail venait de s'accorder sur le système hollandais *Kijkwijzer* qui classe les films en cinq catégories au moyen de six pictogrammes. Ce système devrait être proposé en Communauté française, en Communauté flamande et en Communauté germanophone pour les films non produits en Allemagne. Vous m'aviez également précisé un agenda de travail: approbation de la note commune par les gouvernements des trois Communautés avant la fin de la session 2017 – soit au mois de juillet au plus tard – et finalisation du projet d'accord de coopération et de l'avant-projet de décret d'assentiment pour l'automne. Ensuite, le processus d'approbation par les gouvernements et parlements concernés pourrait commencer.

Pourriez-vous nous préciser où en est ce dossier? Comment se fait-il que, sauf erreur, il n'ait pas encore progressé? Quel est le calendrier? Qu'en est-il du projet d'accord de coopération?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, le dossier que devront approuver le gouvernement de la Communauté française et les autres gouvernements est en préparation et devrait être présenté cette année encore. Sa rédaction a pris un peu de temps, car des informations budgétaires complémentaires ont été demandées à la firme NICAM, propriétaire du logiciel *Kijkwijzer*.

L'accord de coopération sera rédigé dans la foulée de son approbation par le gouvernement de la Communauté française. Afin de le faire aboutir, les administrations compétentes, francophones et néerlandophones, sont également en contact avec des experts en psychologie de l'enfant, en pédagogie, en droits de l'enfant, en droit des médias et en protection de la jeunesse pour constituer, d'une part, la commission temporaire chargée d'adapter les questions du logiciel aux spécificités belges et, d'autre part, la commission chargée de traiter les plaintes éventuelles.

M. Olivier Maroy (MR). – Finalement, la fumée blanche que vous annonciez au mois de mai était grise, pour ne pas dire noire. En effet, si je comprends bien, on n'a pas vraiment avancé dans ce dossier. Entre les lignes, on peut même perce-

voir de nouvelles difficultés.

J'ai un peu de mal à comprendre. Vous parlez de «précisions budgétaires» demandées à la firme NICAM, propriétaire du fameux logiciel. Pourtant, en mai, vous m'aviez fourni tous les chiffres, à l'euro près, quant au coût de cette licence. Je ne comprends dès lors pas pourquoi il est nécessaire, tout d'un coup, d'obtenir des compléments budgétaires. Sans doute vous étiez-vous avancée un petit peu vite.

J'ose espérer que ce dossier sera, comme vous le promettez maintenant, prêt pour la fin de l'année, car nous en parlons depuis le début de la législature. Votre prédécesseure, Joëlle Milquet, se retroussait les manches ici devant nous en commission, comme si c'était fait! Or, trois ans et demi plus tard, le dossier est toujours en rade.

Précisions que la loi en vigueur, sur laquelle se fonde le système qui prévaut pour la signalétique des films, date des années 1920, c'est-à-dire de l'âge d'or du cinéma muet. Cela ne vient donc pas à quelques mois, mais je vous invite quand même, Madame la Ministre, à presser le pas afin d'instaurer ce nouveau système qui permettra d'abandonner celui actuellement appliqué, qui date d'un autre âge.

1.7 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Projets pilotes visant à développer les comportements positifs dans les écoles et leurs éventuelles transpositions dans les milieux d'accueil de l'ONE»

Mme Véronique Durenne (MR). – Deux projets pilotes ont vu le jour dans des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus précisément à Herve et à Battice. Ils s'inspirent de ce qui se fait déjà aux Pays-Bas en termes de pédagogie scolaire. L'objectif de ces projets est de promouvoir le développement de comportements positifs plutôt que de sanctionner les comportements négatifs des élèves. L'idée de base repose donc sur une adaptation des discours et des remarques des enseignants faits aux élèves de manière à davantage récompenser que punir. Pour ceux qui sont régulièrement félicités, il y a des récompenses à la clé. Madame la Ministre, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) s'inscrit-il dans ce type de projet et développe-t-il une telle philosophie dans ses structures?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, l'ONE a développé un référentiel psychopédagogique pour les enfants de 0 à 3 ans et pour les enfants de 3 à 12 ans. Ces référentiels ont pour objectif la qualité de l'accueil et l'égalité des chances pour tous. Sur la base de ces référentiels, l'ONE construit, avec les structures, des projets d'accueil de qualité qui visent toujours le déve-

loppement de l'enfant, dans son individualité et au sein du groupe. Les besoins et ressentis de l'enfant sont donc toujours au centre des réflexions.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, je n'ai pas eu de réponse à ma question. J'aurais aimé vous entendre, vous et l'ONE, sur ces projets pilotes qui sont développés dans deux implantations en Fédération Wallonie-Bruxelles. Manifestement, vous ne m'avez pas répondu.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je ne vous réponds pas simplement parce que l'ONE ne dispose pas pour l'instant de notes d'évaluation de ces projets. Je vous ai répondu dans le cadre général et pas de manière spécifique sur ces deux projets.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je souhaitais savoir si l'ONE avait connaissance des projets – je le sais à présent – et s'il s'inscrivait dans une telle démarche. Mais effectivement, nous devons attendre les résultats de ces projets pilotes, qui seront certainement intéressants. Je reviendrai donc vers vous ultérieurement.

1.8 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Visites médicales»

1.9 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi des visites médicales»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Véronique Durenne (MR). – L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est compétent pour assurer la promotion de la santé dans les écoles (PSE). Les visites médicales sont fondamentales dans le cadre de la politique de promotion de la santé. Elles sont parfois le seul contact que les enfants ont avec un médecin, car, aux dires de responsables de l'ONE, de moins en moins de familles ont un médecin traitant. À ce titre, elles permettent d'estomper les inégalités sociales et de suivre l'évolution des enfants afin de détecter, par exemple, des cas de maltraitance. Néanmoins, ces services PSE souffrent d'un manque de financement et le montant octroyé par enfant ne semble pas suffisant pour couvrir l'ensemble des missions, notamment l'enjeu principal de la médecine scolaire qui est d'amoindrir les inégalités.

Avez-vous reçu des demandes concernant un refinancement de ces services? Comment travaillez-vous pour que les PSE se voient conférer les «espaces leur permettant de coller au mieux à la réalité des écoles» comme vous l'indiquiez en réponse à une question d'actualité sur ce sujet le 8

novembre dernier?

Parmi les problématiques évoquées sont cités le manque de sommeil, l'apparition de la cigarette électronique chez les jeunes et la surveillance de la myopie. Comment l'ONE compte-t-il s'attaquer à ces phénomènes en matière de prévention de santé? L'ONE sera-t-il impliqué dans les politiques de promotion de la santé mises en œuvre à d'autres niveaux, notamment à l'échelon régional?

En réponse à la question d'actualité du 8 novembre toujours, vous indiquiez également que «dans ce cadre et dans le cadre du dialogue que j'entretiens avec ces services, je vois comment nous pouvons encore améliorer la qualité du service rendu». Qu'entendiez-vous par là? Comment la qualité du service rendu peut-elle être améliorée?

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – J'ai moi aussi lu cet article interpellant qui est paru dans «*La Libre Belgique*» et qui fait état des difficultés au niveau du suivi des visites médicales. Le rôle principal de la médecine scolaire est de réduire les inégalités sociales en matière de santé puisque tous les élèves passent, sur l'ensemble de leur scolarité, entre cinq et huit visites médicales. Les visites servent à observer le poids, la taille, la vue, l'ouïe et le développement général des enfants. À la suite de chacune de ces visites, un bilan est envoyé aux parents. Son but est de sensibiliser ces parents à l'état général de leurs enfants.

Hélas, ces recommandations ne sont pas toujours suivies d'effets. Il arrive dans certains cas que les parents soient rappelés après quelques mois, voire que le dossier soit envoyé vers des services extérieurs, comme celui de l'aide à la jeunesse en cas de situation très grave. Pourtant, dans un certain nombre de cas, la visite médicale reste sans suivi, simplement parce que de nombreuses familles – en particulier celles issues de milieux socioéconomiques défavorisés – n'ont plus de médecin traitant. Ainsi, alors que le souhait était d'amoindrir les inégalités sociales, elles demeurent.

Madame la Ministre, selon vos termes, «les services de PSE agissent au plus près des populations concernées, selon un axe de travail qui colle au mieux à la réalité de chacune des écoles qu'ils accompagnent. La plupart d'entre eux permettent de dégager du personnel pour renforcer l'accompagnement des familles exposées à un risque plus élevé. Il est donc, en effet, primordial qu'ils puissent disposer du temps nécessaire.»

Or, la Fédération des institutions médicosociales (FIMS) affirme ne disposer à l'heure actuelle que de 22 euros par élève pour permettre aux services PSE d'assurer leurs missions. Ce montant est insuffisant et devrait être triplé pour assurer un service et un suivi de qualité.

J'aimerais connaître vos réactions eu égard à ces propos. Quelles mesures avez-vous prises afin

de renforcer le suivi après chaque visite médicale, d'une part, et de sensibiliser les parents d'élèves à ce sujet, d'autre part?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Mesdames les Députées, la question posée par Mme Moureaux lors de la dernière séance plénière m'a déjà permis de faire le point sur l'importance des visites médicales en milieu scolaire. J'ai effectivement reçu une demande de refinancement de la part de la FIMS concernant les forfaits alloués à la PSE. Cette demande est en cours d'analyse au sein de mon cabinet. Je suis consciente des difficultés rencontrées sur le terrain.

En parlant des espaces conférés aux services de PSE pour qu'ils collent au plus près de la réalité des écoles, j'ai voulu insister sur la nécessité, pour chaque service de PSE, d'établir son projet en fonction des écoles qu'il dessert. Je conçois les espaces comme des espaces de liberté et de concertation et non pas comme des espaces territoriaux. La spécificité du projet pédagogique et d'accompagnement doit être en lien avec la réalité des écoles, sachant que les services de PSE desservent des écoles très différentes les unes des autres. L'ONE accompagne par ailleurs chaque service afin de l'aider dans la mise sur pied d'un projet cohérent.

Comme je vous l'ai expliqué en séance plénière, les services de PSE accordent un suivi particulier à certaines familles quand ils le jugent nécessaire. Lors de ce suivi, les services expliquent aux parents l'importance d'observer les recommandations données par les médecins lors de la visite médicale.

Les services PSE exercent leurs missions en étroite collaboration avec les centres PMS compétents afin d'optimiser l'échange réciproque d'informations en matière d'actions de prévention, d'éducation à la santé et de suivi médical des élèves. Du fait de ma double casquette ministérielle, il m'est aujourd'hui très facile d'instaurer une cohérence entre la prévention de la santé en Fédération Wallonie-Bruxelles et la santé en Région wallonne. Cela ne m'empêche pas pour autant de rester attentive à la situation en région bruxelloise.

L'ONE travaille en lien avec les acteurs wallons du Fonds des affections respiratoires ASBL (FARES) et les acteurs bruxellois sur la problématique de la cigarette électronique chez les jeunes. Grâce au FARES, dans la cadre de la promotion de la santé et avec le soutien de la Région wallonne et de la COCOF, des modules de formation sont proposés aux professionnels, comme «*La cigarette électronique, une forme de réduction des risques*»? Cette formation analyse les composants des produits consommés à l'aide des cigarettes électroniques et le comportement des jeunes en termes de consommation et d'usage.

Mme Véronique Durenne (MR). – J'ai bien

entendu votre réponse, Madame la Ministre: vous avez reçu une demande de refinancement. Comme ma collègue l'a déclaré, cette demande est vraiment importante pour assurer un service de qualité. De plus, l'affirme l'article, la visite médicale représente pour certains enfants le seul contact avec un médecin ou une infirmière, ce qui est très interpellant. Aujourd'hui, au 21^e siècle, nous devons trouver des solutions pour changer cette situation choquante et interpellante.

Vous êtes bien placée pour collaborer avec les différents niveaux de pouvoir. Le Parlement de Wallonie aborde souvent cette question en commission, puisque la promotion de la santé fait partie des compétences de la Région wallonne.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je souhaiterais simplement insister sur la nécessité de se coordonner avec différents niveaux de pouvoir. Les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont leurs limites. Bien sûr, il est possible de faire mieux... et j'entends que vous travaillez sur le suivi des visites médicales, notamment auprès des parents. Mais lorsque de nombreuses familles n'ont pas accès à des médecins traitants, cet état de fait n'est plus de votre ressort, Madame la Ministre. Ces problèmes relèvent des responsabilités du niveau régional, mais aussi du niveau fédéral.

Certaines politiques menées à d'autres niveaux produisent des effets en Fédération. C'est ce que nous voyons d'ailleurs régulièrement avec la question du *numerus clausus*, de l'accès aux études et de l'installation des jeunes médecins. Il s'agit de sujets qui tiennent fort à cœur à ma formation politique et que je vous invite à discuter, dans la mesure du possible puisqu'à l'impossible nul n'est tenu, avec vos collègues du gouvernement fédéral.

1.10 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Formation initiale des professionnels de crèches»

1.11 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Formation initiale des professionnels de l'enfance»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Véronique Durenne (MR). – L'ASBL «Nouvelle Orientation Enfance» (NOE) a très récemment produit un manifeste qui aborde la question de la formation initiale des professionnels de crèches afin de l'améliorer. Aujourd'hui, les crèches ont de plus en plus une mission éducative et sociale pour l'enfant. L'évolution de leur

rôle dans notre société doit aller de pair avec une évolution de la qualification professionnelle du personnel de crèche. Je ne pense pas me tromper en affirmant que nous pouvons tous nous accorder sur ce principe. Dans ce manifeste publié à la suite de la réforme du secteur de la petite enfance, il est question de promouvoir un tronc commun pour la formation des professionnels s'occupant d'enfants de moins de douze ans. Le bachelier viendrait ainsi compléter la formation existante et dispensée dans le secondaire professionnel.

L'ASBL met également l'accent sur le décalage entre les critères de qualité édictés par l'ONE et les ressources mises à disposition des opérateurs pour les concrétiser sur le terrain. Selon l'association, ce paradoxe se retrouve donc dans cette formation initiale qui semble de moins en moins adaptée aux besoins. Interrogé le 8 novembre dernier, le ministre Marcourt a répondu qu'il allait rencontrer les représentants de «NOE». Madame la Ministre, cette réunion a-t-elle eu lieu? Y avez-vous été associée ou le serez-vous si elle ne s'est pas encore tenue? Avez-vous eu connaissance de ce manifeste? Dans le cadre de la réforme, si réforme il y a, cette problématique de l'écart entre les besoins et la formation initiale des professionnels est-elle évoquée? Un allongement du tronc commun sur l'âge dans la formation pourrait-il être envisagé alors que le bachelier pour devenir institutrice ou instituteur maternel devrait être renforcé?

Quel est votre avis sur la question? Soutenez-vous l'analyse qui est faite du décalage entre les moyens et les critères de qualités édictés? Un article de presse plus récent mettait également en lumière l'action d'une des membres de «NOE», par ailleurs responsable des crèches du territoire sérésien. D'après elle, la durée actuelle des études (niveau secondaire professionnel) ne convient plus alors qu'il est envisagé de faire passer la formation des enseignants à cinq ans. Elle précise cependant, pour les puéricultrices sérésiennes en fonction, «qu'elles ne vont pas perdre leur travail si la création de ces nouvelles études doit avoir lieu [...], mais qu'elles pourront également profiter de cette formation pour se former encore davantage et pour continuer à évoluer dans leur métier».

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame Durenne, nous avons les mêmes lectures! Ici, il s'agit précisément d'un article du «*Soir*» et de «*La Libre*». Le premier quotidien se fait l'écho de cette «revendication» de l'ASBL «NOE» de voir émerger une formation supérieure de type bachelier, à l'instar de ce qui existe en Flandre, pour les professionnels de l'accueil de l'enfance. Cela ne vise pas uniquement l'accueil en crèche, mais aussi celui d'enfants de moins de douze ans. Cette revendication n'est pas neuve, puisque lors de la législature précédente, un premier pas avait déjà été franchi en ce sens avec les conclusions similaires de deux études réalisées par l'unité de re-

cherche «Enfances» à la demande de l'ONE. Par ailleurs, la Déclaration de politique communautaire prévoit également de créer une formation dans l'enseignement supérieur relative à la petite enfance et à la gestion des milieux d'accueil.

Madame la Ministre, je n'ai de cesse depuis des années de répéter, pour ma part et au nom de ma formation politique, que si nous voulons améliorer durablement la qualité de notre enseignement et permettre à tous les élèves, et plus particulièrement à ceux issus des familles les plus défavorisées, de s'émanciper et de réaliser leurs rêves et projets, il faut investir prioritairement dans l'accueil de la petite enfance, tant dans les crèches et milieux d'accueil qu'à l'école, dans l'enseignement maternel. Dans cette logique, je ne peux que souscrire à la proposition avancée par cette association et esquissée dans la déclaration de politique communautaire. Les avantages d'une telle formation sont nombreux. Sans devoir pour autant les citer tous, je dirais que tous ces arguments sont intéressants, ne serait-ce que pour permettre à un nombre croissant d'hommes d'entrer dans les professions d'accueil de la petite enfance. Nous savons que pour un jeune garçon de treize ou quatorze ans, se dire qu'il va rentrer à l'école technique ou professionnelle rien qu'avec des filles, c'est autre chose que de faire ce choix à l'âge de dix-huit ans.

Comme Mme Durenne l'a dit à l'instant, la formation pour les instituteurs et institutrices maternelle va être renforcée. Dès lors, si on ne change pas la formation pour l'accueil de l'enfance, il y aura un écart entre l'accueil des enfants de moins de trois ans et des enfants plus âgés. Par ailleurs, ceci permettrait une diversification des métiers et des tâches que pourraient effectuer les professionnels de l'accueil de l'enfance. Cela leur permettrait également d'évoluer dans leur carrière et de pouvoir changer de fonction en cours de carrière.

À la suite de cet article, le ministre de l'Enseignement supérieur, interrogé en question d'actualité, a annoncé que vous étiez en contact avec cette association afin d'évaluer les synergies possibles avec l'ONE. Il semble en effet que l'organisme soit chargé de mener une réflexion d'ici 2018 sur la formation initiale et de proposer des adaptations au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je souhaiterais dès lors savoir où en sont les travaux de l'ONE sur la question de la formation initiale des professionnels de l'enfance. Des propositions ont-elles déjà été avancées, au regard de l'expérience flamande? Pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'ASBL «NOE» m'a également envoyé le manifeste dont vous parlez, Madame Durenne. Le cabinet du ministre Marcourt doit prochainement recevoir ses représentants. Mes équipes les ont rencontrés mardi dernier. Je précise que cette rencontre avait

été prévue avant l'article paru dans la presse. Nous rencontrons régulièrement les acteurs de terrain pour entendre leur point de vue. Le constat posé par NOE sur le niveau de formation des professionnels de l'accueil de la petite enfance, à certains égards, ressemble au mien.

Dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil, l'ONE doit réfléchir à une harmonisation et à une augmentation de la qualité du niveau de formation des professionnels de l'enfance. Dans le cadre de son contrat de gestion, l'ONE a mené, depuis 2011, deux recherches participatives sur la formation initiale. Ces recherches ont donné lieu à une belle collaboration avec les universités dans le secteur de l'accueil des enfants de moins de douze ans, voire plus, en Communauté française. La deuxième étude participative, appelée «Recherche 123», a donné lieu à une analyse détaillée des compétences requises pour les fonctions d'accueil, d'encadrement et de direction dans les milieux d'accueil d'enfants de moins de douze ans.

Douze recommandations concrètes relatives à la formation initiale dans le secteur de l'enfance ont été formulées. Elles portent sur la possibilité de mettre sur pied un bachelier en éducation de l'enfance, sur son accessibilité pour les professionnels en fonction et sur sa place dans l'accès à la profession. Elles portent également sur l'élaboration de référentiels des métiers, en phase avec leurs exigences, qui serviraient de base pour le bachelier et, c'est essentiel, pour une révision de la formation dans l'enseignement secondaire des péruicultrices.

Enfin, ces recommandations portent sur la mise en place des conditions permettant le développement des compétences individuelles et collectives, comme la création d'un centre de ressources, de concertation et de réflexion en équipe, en dehors de la présence des enfants, et sur l'investissement de la formation continue. Cette recherche apporte les éléments nécessaires pour établir et réviser les référentiels des métiers et des compétences dans le champ de l'accueil des enfants de moins de douze ans et pour concevoir des passerelles entre les différentes formations et les différents secteurs.

Je crains néanmoins que les personnes concernées ne se retrouvent enfermées dans une hyperspécialisation. J'ai donc demandé à l'ONE de travailler sur ce point lors de la réforme du décret sur les milieux d'accueil afin que ces personnes ne se retrouvent pas coincées dans un métier. Je veux dire par là qu'il ne faudrait pas que la formation soit trop pointue et en arriver à ce qu'on ne puisse plus être que cadre supérieur dans une crèche. Il faut donc établir des liens avec d'autres types de projets, comme ceux développés par exemple dans le secteur non marchand. C'est la raison pour laquelle je fais régulièrement référence au master complémentaire en ingénierie sociale.

L'objectif premier qui doit guider de manière cohérente tous nos travaux reste l'amélioration de la qualité de l'accueil. Son développement a fait évoluer le travail sur le terrain. L'enjeu est donc de réfléchir à un système efficace comprenant la formation initiale des professionnels et la définition plus précise des métiers qui permettrait de soutenir le passage d'un accueil axé essentiellement et historiquement sur les soins de l'enfant à un accueil équilibré entre les soins et l'éducation.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, je vois que le dossier suit son cours et je ne doutais pas que votre cabinet allait à la rencontre des acteurs de terrain. Je compte sur vous pour qu'aboutisse cette formation destinée à l'ensemble des personnes qui encadrent les enfants de moins de douze ans. Comme nous l'avons dit ici à maintes reprises, le premier objectif de la réforme est l'amélioration de la qualité de l'accueil.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, je pense que nous aurons encore l'occasion d'en parler lors des discussions sur la réforme des milieux d'accueil que vous avez renvoyée à l'ONE, car les moyens demandés étaient trop importants. J'entends également votre crainte sur le fait que la formation serait trop pointue et il ne faudrait donc pas aboutir à un cadre plus étroit que l'actuel. La déclaration de politique communautaire était plutôt prudente, mais il serait intéressant d'avancer sur la problématique du cursus proposé dans une telle formation pour que le prochain gouvernement puisse mettre en place cette nouvelle formation.

1.12 Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Boîtes à bébés»

M. Jordan Godfriaux (MR). – Dix! C'est le nombre de bébés déposés à l'ASBL *Moeders voor Moeders* depuis sa création en 2000. Cette association a mis en place la toute première boîte à bébés de Belgique et a inspiré le projet de l'ASBL Corvia à Evere. Alors que le mécanisme bruxellois se compose d'un couffin posé derrière une fenêtre, celui d'Anvers est une boîte à volet dans un hall d'entrée. Dans la métropole flamande, les parents qui veulent déposer leur enfant entrent d'abord dans une petite pièce après avoir passé une porte qui n'est pas fermée à clé. Une fois le volet de la boîte ouvert, une alarme se déclenche et, dans les vingt minutes, quatre bénévoles de l'ASBL sont alertés.

Le bourgmestre d'Evere a pris un arrêté de police pour empêcher l'ouverture de la boîte à bébés sur le territoire de sa commune. Selon lui, ce procédé ne respecterait pas la loi. Malgré les déclarations du bourgmestre et les menaces de fermeture, l'ASBL anversoise assure que le pro-

cédé est légal; c'est plutôt l'abandon d'un enfant qui est puni par la loi. L'ASBL a d'ailleurs évoqué le grand nombre de mamans francophones avec qui elle a été en contact ces dernières années.

Madame la Ministre, quelle est votre position sur le procédé des boîtes à bébés? Comment expliquer que ce mécanisme soit autorisé en Flandre et non en Fédération Wallonie-Bruxelles? L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) prévoit-il de s'inscrire dans un projet de boîte à bébés? Quelle est sa position sur cette question?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je tiens à préciser que la mise en place d'une boîte à bébés par l'ASBL Corvia à Evere est une initiative néerlandophone. Il n'y a eu aucune concertation avec l'ONE.

Nombreuses sont les raisons qui poussent les femmes enceintes ou les jeunes mères à ne pas garder l'enfant qu'elles ont porté jusqu'à la naissance. Des situations de détresse extrême mêlée d'urgence peuvent conduire à des faits graves et émotionnellement très interpellants, comme le fait de déposer un nourrisson dans une boîte en carton derrière un abribus. Pour autant, il ne me semble pas nécessaire d'envisager une réponse spécifique guidée par ce type de situations et certainement pas la création de boîtes à bébés. Je m'y oppose pour plusieurs raisons. La première tient à notre responsabilité, en tant qu'autorité, à assurer un accompagnement aux mères qui vivent une situation de détresse dans leur rapport à la maternité. La création de lieux où déposer des nourrissons en garantissant à la fois l'anonymat de la maman et la sécurité de l'enfant permettrait de se dédouaner de cette responsabilité, tout en laissant ces mères devant le plus grand désarroi après y avoir déposé leur enfant. La seconde raison tient au fait qu'il n'existe pas de naissance sous X en Belgique, contrairement à la France. Dans notre pays, le législateur a consacré le droit de chaque être humain à pouvoir connaître ses origines. Il est en effet important pour l'équilibre psychologique d'une personne de pouvoir identifier les éléments de son histoire de vie, y compris l'histoire parentale à l'origine de sa propre existence.

Il s'agit de veiller à l'accompagnement périnatal des femmes qui, quelle que soit leur situation, peuvent être en questionnement profond sur leur désir d'être mère et de favoriser une reconnaissance sociale de ce questionnement aujourd'hui trop souvent stigmatisé et donc parfois effectué dans le plus grand secret.

M. Jordan Godfriaux (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour la clarté de votre position et celle du gouvernement. Il me semble important de connaître les besoins en la matière, pour ensuite réfléchir au type de réponses à apporter. Je ne me manquerai pas de revenir vers vous si nécessaire.

(Mme Véronique Durenne prend la prési-

dence)

1.13 Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Difficultés rencontrées à l'ouverture d'un milieu d'accueil»

M. Jordan Godfriaux (MR). – Alors que trouver une place dans une crèche relève parfois du parcours du combattant, il en va apparemment de même pour ouvrir un milieu d'accueil et le garder ouvert.

Les normes imposées par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et par les pompiers, notamment, décourageraient bon nombre d'accueillantes avant même l'inscription du premier enfant. Ces normes représentent clairement un frein à de nouvelles ouvertures, alors que la demande est réelle. Des problèmes similaires se posent également pour les milieux d'accueil déjà ouverts, qui doivent se conformer aux normes de sécurité lorsque celles-ci évoluent. Un équilibre doit être trouvé, d'une part, pour assurer la sécurité des enfants gardés et du personnel d'accueil et, d'autre part, pour ne pas décourager les initiatives en imposant des conditions trop strictes.

Madame la Ministre, partagez-vous ce constat de normes sans cesse plus contraignantes pour les milieux d'accueil? L'ONE est-il conscient de cette tendance? La réforme «Milac» doit-elle intégrer cette question des normes et des conditions d'ouverture et d'exploitation d'un milieu d'accueil et, dans l'affirmative, à quel degré? Le cas échéant, quel est le contenu des premières propositions formulées par l'ONE dans ce domaine?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Votre question me permet de faire le point sur la mission d'accueil de l'ONE, parfois présenté comme étant de plus en plus intransigeant. Il convient de rappeler que la situation normative globale n'a pas évolué depuis 2003, soit depuis l'entrée en vigueur de l'actuelle réglementation générale des milieux d'accueil, exception faite des normes minimales d'encadrement en maisons d'enfants, modifiées depuis lors.

Concernant les infrastructures, la situation actuelle date de 2007 pour les milieux d'accueil créés; ceux existant lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté «Infrastructure» disposent d'un délai de deux ans pour mettre leurs équipements en conformité. Les dispositions relatives à l'infrastructure ne sont pas applicables aux milieux d'accueil qui existaient avant l'entrée en vigueur de cet arrêté, sauf changement de locaux ou transformations.

Votre question semble s'inspirer d'articles parus récemment sur la situation en Brabant wallon, lesquels font écho à une situation difficile

provoquée par des avis communaux demandés par l'ONE dans le cadre de la demande d'autorisation sous réserve de l'avis positif des pompiers. Ce dernier l'est, il est vrai, très rarement. Il est, le plus souvent, favorable sous réserve de la réalisation des travaux de mise en conformité demandés. L'ONE est parfaitement conscient de ce problème. Une solution, en cours d'étude, devrait passer par un accord entre les pompiers du Brabant wallon et l'Administration subrégionale de l'ONE sur leur rapport de visite, leur avis formulé dans le cadre des demandes d'autorisation et les visites de contrôle des travaux demandés. En cas d'avis favorable sous réserve de la réalisation de travaux, le Comité subrégional de l'ONE pourrait donner l'autorisation au milieu d'accueil, moyennant la réalisation des aménagements exigés par le Service régional d'incendie et la production d'un nouveau rapport des pompiers l'attestant, à fournir dans un délai court, mais réaliste. Enfin, peu importe la priorisation décidée dans la réforme «Milac», les normes de sécurité devront continuer à être prises en compte dans le cadre de l'autorisation et du fonctionnement d'un milieu d'accueil.

M. Jordan Godfriaux (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Votre analyse met en évidence la situation plus spécifique du Brabant wallon dans ce domaine. J'entends que les responsables de l'ONE en sont conscients et font le maximum pour aboutir à une solution si pas négociée, au moins discutée. Je resterai attentif aux décisions prises dans les prochaines semaines, voire les prochains mois.

(M. Charles Gardier, président, reprend la présidence)

1.14 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Future campagne thématique de l'ONE»

Mme Véronique Salvi (cdH). – Depuis quelques années, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a coutume de sensibiliser le public à une thématique grâce à une campagne qui s'étale sur une période d'une ou plusieurs années. D'après le site internet dévolu à ces campagnes de sensibilisation, la première s'est déroulée en 2003 et portait sur les accidents domestiques. Depuis lors, neuf autres projets ont vu le jour. Le dernier était consacré au langage et a duré de 2015 à 2017.

Durant ces périodes, différentes méthodes peuvent être utilisées. Cela va de la création d'un site internet à une communication dans les médias, en passant par des journées d'étude. Bref, différents outils sont mis en place afin de sensibiliser le citoyen à la campagne choisie par l'ONE.

Madame la Ministre, étant donné que la fin de l'année 2017 approche, je souhaitais vous ques-

tionner sur le passé et l'avenir. Concernant les précédentes campagnes, des évaluations ont-elles été menées par l'ONE? Y a-t-il des projets qui ont vu le jour ou qui ont été pérennisés au-delà de la période?

Pour ce qui relève de l'avenir, un nouveau projet est-il prévu? Si oui, sur quelle thématique? La période de la campagne s'étendra-t-elle sur une, deux ou plusieurs années?

Enfin, de manière générale, de quelle façon ces campagnes sont-elles choisies? Est-ce en fonction de situations problématiques ponctuelles? Y a-t-il une réflexion et des appels à projets? Bref, de quelle manière l'ONE réfléchit-il à ces différents thèmes?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'ONE organise tous les deux ans une campagne thématique de soutien à la parentalité sur la base des constats émanant des professionnels et d'informations issues de ses différentes bases de données, qu'il s'agisse du champ médicosocial ou du champ psychologique.

Une campagne met en avant quelques messages bien ciblés de manière transversale et touche un public plus large. Les moyens financiers consacrés à une campagne permettent d'affiner une recherche, de créer de nouveaux outils, de communiquer vers les médias, de renforcer la connaissance et le savoir-faire des professionnels, et de créer des partenariats avec d'autres acteurs.

Chaque campagne débouche sur la création d'outils d'information et de sensibilisation pouvant revêtir différentes formes, selon les besoins des professionnels et du public des différents secteurs: période périnatale, accueil des 0 à 3ans, accompagnement médicosocial en consultation ou à domicile, accueil des 3 à 12 ans, etc.

Les outils et dispositifs créés dans le cadre de chaque campagne sont largement diffusés sur le terrain et font l'objet d'un accompagnement par les professionnels de deuxième ligne que sont les coordinateurs d'accompagnement et d'accueil, les conseillers pédagogiques, les médecins, les référents dans le champ de la maltraitance et du soutien à la parentalité, les écoconseillères, etc.

D'ailleurs, les outils conçus depuis de nombreuses années dans le cadre de précédentes campagnes traitant notamment des accidents domestiques, du langage des enfants et des écrans sont encore largement diffusés aujourd'hui, comme vous l'avez mentionné.

La prochaine campagne de l'ONE devrait porter sur la thématique de la prévention des violences intrafamiliales.

En effet, si les effets des maltraitances directement commises à l'encontre des enfants sur leur développement et leur santé sont bien connus, les conséquences des violences intrafamiliales sur les

enfants le sont beaucoup moins, tant par les professionnels de première ligne que par les parents et autres proches des enfants.

Par ailleurs, les données récoltées dans le cadre d'*IMISOS* (base de données sur la maltraitance infantile) montrent clairement que les maltraitances intrafamiliales constituent le type de maltraitance le moins signalé, bien qu'étant le plus souvent diagnostiqué.

La campagne se voudra accessible, créative, véhiculant des messages simples, de manière à assurer une assimilation aisée et rapide.

Mme Véronique Salvi (cdH). – L'évaluation et l'information sur les campagnes précédentes sont importantes. Je constate qu'une série d'outils qui avaient été développés à l'époque restent d'actualité. En effet, il semble logique de ne pas arrêter du jour au lendemain une campagne de prévention qui a été organisée pendant deux ans pour en entamer une nouvelle sans vérifier que cela occasionne des désagréments. Des situations spécifiques telles que le langage et les accidents domestiques sont des sujets auxquels il est important de sensibiliser de façon permanente le public cible de l'ONE. Dans cette optique, continuer à utiliser les outils existants est une bonne chose.

Quant au choix posé sur la prévention des violences intrafamiliales, nous touchons là un sujet extrêmement sensible et tabou. Vous l'avez souligné vous-même: en général, il s'agit du genre de violences très régulièrement diagnostiquées qui sont très peu signalées. Le choix est bien plus que pertinent, il est nécessaire. À titre personnel, je le soutiens complètement. En n'ayant aucune idée de la manière de faire, il faudra aussi pouvoir interpeller directement les enfants qui sont les principales victimes. Ce n'est pas toujours facile de pouvoir aller vers eux pour qu'ils puissent s'exprimer sur des sujets aussi sensibles. Cependant, cette sensibilisation devra se faire au niveau des adultes, mais aussi au niveau des enfants et des jeunes enfants. Je suis persuadée que le professionnalisme du personnel de l'ONE permettra de toucher ces publics cibles directement.

1.15 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Enquête de satisfaction de l'ONE»

Mme Véronique Durenne (MR). – J'ai récemment pris connaissance d'une enquête de satisfaction qui a été réalisée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et qui vise à mieux connaître les besoins des parents. Si, sur le principe, cette enquête n'est pas une mauvaise chose, je m'interroge sur l'efficacité du procédé mis en place qui ne touchera qu'une partie infime et peu représentative des personnes qui ont chaque jour des contacts avec l'ONE.

En effet, l'ONE est une très grosse structure qui touche des milliers d'enfants et de familles, directement ou indirectement. La réalisation de cette enquête par le biais d'un simple formulaire «*Google Doc*» sur le site internet de l'ONE ne me semble pas pertinente pour réaliser un instantané de la situation, d'autant plus si celui-ci devait être utilisé dans le cadre d'une réforme.

Dès lors, je m'interroge sur les objectifs de cette enquête: à quoi serviront les résultats? Seront-ils utilisés ou publiés et quel cadre a-t-on défini pour ce faire? Quel est le public visé par cette enquête? Ne serait-il pas plus pertinent, comme plusieurs associations l'ont demandé, de réaliser une enquête plus vaste sur les besoins des parents et des enfants tant par rapport à l'ONE que par rapport à leur parcours de vie? Les parents dont les enfants fréquentent les milieux d'accueil ou les consultations ONE sont-ils contactés, notamment à la fin de leur parcours? L'ONE met-il en place une politique globale de communication tant sur les réseaux sociaux que par les moyens plus traditionnels au sujet de cette enquête? Comment l'ONE travaille-t-il pour toucher un maximum de parents et de familles?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – En vertu de l'article 159 du contrat de gestion de l'ONE, «l'Office envisage, chaque fois que cela est opportun et possible, d'associer les usagers de ses services à la définition de ses actions».

Depuis novembre 2015, l'ONE est présent sur les médias sociaux via Facebook. L'objectif est de cibler les parents et les familles afin de valoriser l'image de l'ONE et de promouvoir une organisation moderne et proche de son public. De plus, la page Facebook de l'ONE permet d'augmenter significativement la visibilité de son site internet et de mieux connaître le public faisant appel à ses services, à commencer par ses besoins d'information et ses attentes.

L'ONE utilise régulièrement son site internet et les médias sociaux pour réaliser des enquêtes. Je parle ici d'enquêtes récentes, publiées endéans l'année. Pour évaluer son action sur les médias sociaux, l'ONE a mené, outre l'analyse des indicateurs de fréquentation, deux enquêtes spécifiques: l'une après un an de présence sur les médias sociaux, l'autre après deux ans de présence, soit en novembre 2017. Le canal choisi pour faire la promotion de l'enquête, à savoir Facebook dans ce cas-ci, s'explique par le fait que le public qui visionne les outils audiovisuels de l'ONE le fait en majorité sur ce réseau social.

Connaître les attentes du public permet à l'Office d'adapter ses productions, notamment le contenu des programmes «Air de familles». D'autres enquêtes plus larges et validées scientifiquement sont également diffusées par le site et les médias sociaux, telles que l'enquête «Usagers» présentée lors des états généraux de l'enfance.

L'article 196 du contrat de gestion 2013-2018 prévoit qu'un débat public soit mené sous la forme d'«états généraux de l'Enfance» organisés au cours du premier semestre 2017 et sur la base d'une enquête réalisée auprès des usagers, voire des usagers potentiels en fonction des moyens disponibles, après concertation avec le gouvernement et le conseil d'avis dans le courant du quatrième trimestre 2016.

Ce type d'enquêtes réalisées auprès des usagers a connu un essor particulier ces deux dernières années. Plusieurs enquêtes auprès des parents ont été organisées par différents organismes et institutions. À titre d'exemple, la Ligue des familles publie chaque année le baromètre des parents. L'enquête que vous citez a été lancée par l'ONE fin de l'année 2016, dans le but d'analyser, de manière complémentaire aux enquêtes d'autres acteurs, les besoins actuels des parents et l'écart entre ces besoins et l'offre de services de l'ONE.

L'équipe de recherche a démarré ses travaux en septembre 2016 et a réalisé le protocole de recherche en neuf mois, dont deux mois sur le terrain pour l'enquête proprement dite. Le questionnaire a été diffusé en ligne par l'intermédiaire du site internet de l'ONE, des réseaux sociaux ainsi que de la lettre d'information de la Ligue des familles. De plus, 101 questionnaires imprimés ont été complétés lors des consultations pour toucher les parents les moins susceptibles de remplir le questionnaire en ligne. Au total, 587 questionnaires ont été complétés. Les résultats de l'enquête ont fait l'objet d'un rapport de recherche et d'une présentation orale lors de la journée de clôture des états généraux de l'Enfance en juin 2017.

1.16 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Exposition des enfants aux conflits conjugaux»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Dans son rapport 2016, SOS Enfants a pour la première fois considéré l'exposition aux violences conjugales et aux conflits conjugaux exacerbés comme un type de maltraitance. Les 716 cas diagnostiqués interpellent. Il s'agit, en effet, de la seule catégorie dont le nombre de confirmations de violence dépasse le nombre de signalements – généralement, tous les signalements n'aboutissent pas à une confirmation des violences soupçonnées. En outre, il s'agit du type de maltraitance le plus diagnostiqué, devant les négligences graves et la maltraitance sexuelle.

Si l'enfant n'est pas directement victime des coups, il évolue dans un contexte de violence qui n'est pas sans conséquence. Le stress et l'angoisse induits chez les enfants concernés auront des répercussions très négatives, comme la peur des

relations, le manque de confiance en soi, l'agressivité, les troubles de l'attachement et les troubles de l'affection. De plus, l'exposition aux violences peut commencer avant la naissance de l'enfant, dès la vie intra-utérine, ce qui provoque une surproduction d'hormones chez la femme enceinte, véritable danger pour le bon développement des structures cérébrales de l'enfant.

Pour les professionnels, un accompagnement médicothérapeutique est la meilleure solution, à condition que les adultes reconnaissent cette forme de violence imposée aux enfants malgré eux. En 2015, la campagne «La dispute des parents frappe les enfants» a été lancée à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La sensibilisation des parents à ce phénomène semblait être au cœur de celle-ci.

Cette campagne a-t-elle fait l'objet d'une évaluation? Dans l'affirmative, quels en sont les résultats? Face aux 716 cas identifiés en 2016, quelles autres mesures peuvent être engagées pour renforcer la prévention en ce qui concerne le phénomène de l'exposition des enfants aux conflits conjugaux? Quels sont les outils à la disposition des familles pour éviter ces situations ou y remédier? Les milieux d'accueil et les écoles sont-ils sensibilisés à la question pour en parler avec les parents lorsque la situation le requiert?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Les campagnes de sensibilisation mises en place par le site yapaka.be comme celle que vous citez concernant l'impact des violences conjugales sur les enfants, ne dépendent pas de mes compétences, mais relèvent de celles de mon collègue Rachid Madrane. Je vous invite dès lors à le contacter à propos de l'évaluation de cette campagne en particulier.

À l'ONE, les travailleurs médicosociaux (TMS) sont sensibilisés à l'impact du conflit parental sur les enfants à l'occasion de plusieurs journées de formation organisées chaque année sur cette thématique. La présence des référents «maltraitance» sur le terrain constitue également une ressource pour les TMS confrontés à ce type de problématique afin de les aider à identifier l'état de l'enfant et les moyens de répondre singulièrement à chaque situation.

Les équipes SOS-enfant ainsi que les services d'accompagnement périnatal bénéficient également d'une formation sur ce thème et sont compétents pour ce type de prise en charge. Certaines équipes organisent d'ailleurs des groupes de parole pour les enfants témoins de violences conjugales et pris dans les conflits parentaux afin de les aider à exprimer leurs émotions et leur apprendre à mobiliser leurs ressources pour mieux se protéger lorsque de tels événements arrivent au sein du milieu d'accueil. Par ailleurs, vous aurez constaté que la prochaine campagne thématique sera justement consacrée à ce sujet.

D'autres ouvertures d'espaces d'accueil, de

sensibilisation et d'écoute destinés aux parents en cours de séparation ou déjà séparés sont également en projet à l'ONE. Enfin, le fonds Houtman a récemment organisé un colloque sur l'impact des violences conjugales et sur les outils pouvant aider les professionnels à intervenir dans ce type de situation.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Par rapport aux milieux d'accueil, je n'ai pas entendu s'il existait des brochures destinées à la sensibilisation des parents, etc.?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Pour ce qui est des brochures en tant que telles, je ne peux vous répondre à brûle-pourpoint. Mais je peux vous faire envoyer un complément d'information.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Vous parliez des différentes choses qui existent comme les formations PMS, etc. C'est très positif, mais elles ne concernent pas systématiquement tous les parents, car il y a toujours un risque de «passer entre les mailles du filet». Si l'enfant ne se plaint pas, il n'aura pas accès à cette sensibilisation. Or, ces brochures sont intéressantes pour toucher les parents auxquels on glisse quelques brochures lorsqu'ils se rendent au centre ONE avec leurs enfants.

Des brochures sur cette thématique pourraient donc constituer un moyen de prévention et de sensibilisation à cette question.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je ne suis pas en mesure de vous dire s'il en existe déjà.

Cependant, dans le cadre de la campagne thématique qui sera développée au cours des deux prochaines années autour et alentour des violences intrafamiliales au sens large, je ne doute pas que des brochures et autres outils – notamment vidéo – seront mis en place.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Ces brochures sont vraiment les bienvenues pour toucher le public le plus large possible.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Si je puis me permettre, les brochures sont nécessaires, mais pas seulement. Des outils vidéo, en ce compris sur internet, sont aussi importants dans ce cadre.

2 Ordre des travaux.

M. le président. – Les questions orales à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, de M. Patrick Prévot, intitulée «Proposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de la prochaine conférence interministérielle», de Mme Catherine Moureaux, intitulée «Investissements dans les crèches dans le cadre du plan d'investissement wallon», et de Mme Anne Lambelin, intitulée «Création de places SASPE pour lutter contre les bébés parkés», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h40.*